



Extrait du registre des délibérations
Session ordinaire
Conseil Communautaire
Séance 17 décembre 2025 – 19 heures

Le Conseil Communautaire de Haut-Léon Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à la Maison des Services des Carmes, à Saint-Pol-de-Léon

PRÉSENTS :

Jacques EDERN, Gildas BERNARD, Anne BESCOND, Stéphane CLOAREC, Jean-Noël EDERN, Éric LE BOUR, Bernard FLOCH, Patrick GUEN, Bernard LE PORS, Eric GRALL, Eric PENNEC, Aline CHEVAUCHER, Odile THUBERT MONTAGNE, Roger GUILLOU, Nadine PLUCHON, Josée FALC'HUN, Romuald GUENGANT, Véronique LE BOULC'H, Maël SAILLOUR, Marie-Hélène QUIEC, Éric MIOSSEC, Christine LE STER, Yves JÉZÉQUEL, Jean-Luc, MOISAN, Laurence MEAR, Roger BOSSARD, Jean-Jacques SÈVÈRE, Michel AUTRET, Gwenaëlle PENDU, Gilbert CHAPALAIN, Carole AUTRET, Véronique KÉRLÉO, Marc CONSTANTIN, Jean-Luc BONIS, Anne DANIELLOU, François MOAL, Hervé JÉZÉQUEL, André JÉZÉQUEL, Stéphanie DUMONT, Jean NÉZOU lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution du Code Général des Collectivités Territoriales.

ÉTAIENT AUSSI PRÉSENTS : AZOU Dominique (Directeur Général Services), Véronique GUYONVARCH (Directrice Générale Adjointe).

ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR :

Marlène IHLEU (pouvoir Jean-Noël EDERN), Danielle MICHEL (pouvoir Bernard LE PORS), Marie-Thérèse CUEFF (pouvoir Gildas BERNARD), Jacques PONTU (pouvoir Jacques EDERN)

ABSENT : Charles de KERMENGUY

<u>Date de la convocation :</u> 3 décembre 2025	<u>Membres du Conseil :</u> En exercice : 45 Présents : 40 Votants : 44		<u>Présidence de séance :</u> Jacques EDERN <u>Secrétaire de séance :</u> Gildas BERNARD
<u>Date d’affichage :</u> 3 décembre 2025	<u>Numéro d’ordre</u> CC-2025-12-N122	<u>Nomenclature</u> 7.2	<u>Rapporteur</u> Stéphane CLOAREC
<u>Chef de projet :</u> François NIHOARN			
CHARTRE DE TERRITOIRE : HAUT-LEON COMMUNAUTE – Un Bout de Bretagne Intense			
Axe : Transition Solidaire	Enjeu : Développer une politique financière dynamique		Action : Eaux’Léon
Objet : Tarification 2026 – Assainissement Collectif			

Stéphane CLOAREC, Vice-Président, informe que dans le cadre de l'exercice de la compétence « Assainissement collectif » à partir du 1^{er} janvier 2026, il convient de fixer les tarifs pour l'exercice 2026.

En préambule, il est nécessaire de rappeler divers éléments de contexte :

Les tarifs sont présentés en euros hors taxes et tiennent compte des coûts d'exploitation connus au 31 décembre 2025 ;

La redevance de l'Agence de l'Eau 2026 tient compte des coefficients de performance de notre territoire nouvellement instaurés ;

Les Schémas Directeurs « Assainissement collectif » et les programmes travaux lancés et envisagés par les communes induisent des investissements conséquents :

Objectifs dans les 6 prochaines années (à moyens humains constants : 2 agents = environ 3.000.000 euros de travaux) :

- Assainissement Collectif : Moyenne annuelle 1.700.000 euros HT (840.000 euros HT) ;
- A terme réalisation de 100 % du PPI (renfort des moyens humains) ;
- Assainissement collectif : 2.500.000 euros HT /an.

Envoyé en préfecture le 19/12/2025

Reçu en préfecture le 19/12/2025

Publié le

ID : 029-200067072-20251219-CC_2025_12_N122-DE

Les tarifs, ci-après, prennent en compte :

Un premier exercice tarifaire permettant la transposition des modèles de facturation précédents en tranches votées par le Conseil Communautaire ;

Un schéma de convergence tarifaire sur une période de 10 ans.

ASSAINISSEMENT COLLECTIF (€ HT) :

TARIFS 2026 Tranches		Ile de Batz	Plouescat	Plounévez-Lochrist	Lanhouarneau	Roscoff	Saint Pol de Léon	Cléder Sibiril	Plouénan Mespaul Plougoulm Santec
1	30	0,0900	0,0900	0,0900	0,0900	0,8213	0,8300	0,6695	0,7880
30	150	0,1500	0,0500	0,4000	0,1500	0,8422	1,3000	0,6695	0,7880
	>150	0,1500	0,0500	0,4000	0,1500	1,1472	1,3000	0,6695	0,7880
Abonnements		5,00	49,00	25,00	40,00	27,92	14,00	30,00	53,00

SIMULATION FACTURE 120 M3 :

ASSAINISSEMENT COLLECTIF	Ile de Batz	Plouescat	Plounévez-Lochrist	Lanhouarneau	Roscoff	Saint Pol de Léon	Cléder Sibiril	Plouénan Mespaul Plougoulm Santec
Part fixe Collectivité	5,00	49,00	25,00	40,00	27,92	14,00	30,00	53,00
Part variable collectivité	16,20	7,20	38,70	16,20	100,44	141,90	80,34	94,55
Part fixe délégataire	62,00	62,00	62,00	62,00	14,46	28,72	35,30	36,48
Part variable délégataire	162,60	162,60	162,60	162,60	87,43	86,64	176,81	144,61
Redevance performance	19,20	19,20	19,20	19,20	19,20	19,20	19,20	19,20
Total HT	265,00	300,00	307,50	300,00	249,45	290,46	341,65	347,84
TVA 10%	26,50	30,00	30,75	30,00	24,94	29,05	34,16	34,78
Total TTC 2026	291,50	330,00	338,25	330,00	274,39	319,51	375,81	382,62
Total TTC 2025	275,09	299,27	299,09	301,59	261,21	318,65	373,27	372,32
Variation /2025	+ 5,97 %	+ 10,27 %	+13,09 %	+9,60%	+5,05 %	+0,27%	+0,68%	+2,77

SIMULATION FACTURE 70 M3 :

ASSAINISSEMENT COLLECTIF	Ile de Batz	Plouescat	Plounévez-Lochrist	Lanhouarneau	Roscoff	Saint Pol de Léon	Cléder Sibiril	Plouénan Mespaul Plougoulm Santec
Part fixe Collectivité	5,00	49,00	25,00	40,00	27,92	14,00	30,00	53,00
Part variable collectivité	8,70	4,70	18,70	8,70	58,33	76,90	46,87	55,16
Part fixe délégataire	62,00	62,00	62,00	62,00	14,46	28,72	35,30	36,48
Part variable délégataire	80,60	80,60	80,60	80,60	43,52	50,54	103,14	84,36
Redevance performance	11,20	11,20	11,20	11,20	11,20	11,20	11,20	11,20
Total HT	167,50	207,50	197,50	202,50	155,43	181,36	226,51	240,20
TVA 10%	16,75	20,75	19,75	20,25	15,54	18,14	22,65	24,02
Total TTC 2026	184,25	228,25	217,25	222,75	170,97	199,50	249,16	264,22
Total TTC 2025	160,47	211,21	211,97	221,47	171,60	191,05	248,37	258,43
Variation /2025	+14,82 %	+8,07%	+2,49%	+0,58 %	-0,37 %	+4,42%	+0,32%	+2,24 %

Après avoir entendu le Rapporteur ;

Après avoir pris connaissance des tableaux susvisés et de la synthèse RCF

Après avoir pris connaissance de l'avis favorable du Bureau ;

DELIBERATION

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide d'approuver les tarifs « Assainissement Collectif » applicables à compter du 1^{er} janvier 2026.

Présents	40
Pouvoirs	4
Votants	44
Pour	44
Contre	0
Abstention	0

Le Président
Jacques EDERN



Le Secrétaire de Séance
Gildas BERNARD

